

REGLEMENT GENERAL du DISPOSITIF « DESTINATION EUROPE , LA MAYENNE EN MOUVEMENT »

1^{ère} édition organisée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de Rome
(1957-2007)

Comité d'organisation :

Le Conseil général de la Mayenne – La Maison de l'Europe en Mayenne – L'Inspection Académique – La Direction Diocésaine de l'Enseignement – L'Association départementale pour le développement de la Musique et de la Danse en Mayenne (ADDM53)

1/ Règles de base

1-1 Les interventions et le concours sont ouverts à toutes les classes de 4^{ème} du département de la Mayenne.

1-2 Aucun droit d'inscription n'est perçu.

1-3 Les interventions

- Le nombre de classes pour l'intervention de 2h est limité à 20. Les premières classes inscrites seront prioritaires.
- Les classes inscrites peuvent choisir de participer uniquement à l'intervention ou au concours. Cependant, les classes participant à l'opération globale (intervention et concours) seront privilégiées au niveau de l'inscription à l'intervention.

1-4 Le concours

- Il s'agit d'un travail collectif et l'inscription au concours s'effectue donc pour une classe entière.
- Les créations doivent être réalisées, par les élèves, dans le cadre du concours.
- Le jury sera particulièrement sensible à l'originalité, la créativité et le caractère visionnaire de la composition.
- Seront jugés notamment le sens du texte et l'adaptation des paroles à la musique (et non la qualité de l'enregistrement en tant que tel).

2/ Calendrier

- 13 octobre 2006 : date limite d'inscription pour les interventions et le concours.
- Du 6 novembre 2006 au 30 mars 2007 : interventions dans les collèges
- 30 mars 2007 : date limite de retour des créations (cachet de la poste faisant foi)
- 2 – 18 avril 2007 : jury de sélection
- 9 mai 2007 (journée de l'Europe) : remise des prix

3/ Le concours « Destination Europe , la Mayenne en mouvement »

3-1 L'objectif du concours est d'écrire des paroles à l'Hymne européen sur la musique officielle (9^{ème} symphonie de Ludwig van Beethoven).

- Le texte créé que vous enverrez sera dactylographié, sur une feuille A4, et accompagné d'une courte argumentation sur le choix des paroles (10 lignes maximum).
- Les paroles chantées devront être enregistrées sur CD audio.
- La musique de fond pourra être l'hymne officiel ou un arrangement musical de cette œuvre.

3-2 **Date limite** de réception des créations

Les œuvres produites dans le cadre des concours devront être envoyées à la Maison de l'Europe au plus tard le 30 mars 2007 (le cachet de la poste faisant foi).

3-3 Le Comité d'organisation délibérera entre le 2 et le 18 avril 2007 afin d'établir le classement du concours.

3-4 Lors de la **remise des prix**, qui aura lieu le 9 mai 2007 à Laval (Hôtel du département), les créations lauréates seront interprétées :

- Le texte vainqueur du concours d'écriture de paroles, sera chanté par la classe lauréate et accompagné par l'Ensemble Instrumental de la Mayenne.
- Deux répétitions avec l'Ensemble Instrumental de la Mayenne seront organisées pour la classe lauréate entre le 23 avril et le 9 mai 2007.

Les créations pourront être diffusées par les médias, notamment dans le cadre de la semaine de l'Europe qui aura lieu du 9 au 12 mai 2007.

3-5 **Prix**

1^{er} prix : La classe lauréate découvrira les Institutions européennes à Bruxelles les 5 et 6 juin 2007, et recevra un trophée réalisé par un artiste mayennais, des ouvrages pédagogiques et divers lots.

2^{ème} et 3^{ème} prix : un trophée, des ouvrages pédagogiques et divers lots.

3-6 **Droits de propriété sur les créations**

Les feuilles dactylographiées et les enregistrements audio fournis par les candidats dans le cadre du concours restent la propriété des organisateurs. Les textes et musiques créés dans le cadre des concours deviennent la propriété des organisateurs et pourront être proposés aux Institutions européennes. La mention de la classe et du collège lauréat devra toujours accompagner leur utilisation.

3-7 **Litiges**

Tous litiges ou situations non prévus au règlement seront du ressort du comité d'organisation « Destination Europe , la Mayenne en mouvement ».